

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du lundi 3 juin 2015 à 19h00

Absent : C.Biboud

Secrétaire de séance : H.de Vaumas

Assistent au Conseil 3 membres du Comité des Fêtes, dont le président Alain Reltienne.

1) Compte Rendu du Conseil du 8 avril 2015

Le CR de la réunion du 8 avril 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Délibérations.

- Don reçu. La Commune a reçu un don anonyme de 3 000 € « pour l'église ». Le Conseil l'accepte et Mr le Maire exprimera sa reconnaissance.

- Demande de subvention. Nous sommes sollicités par les jeunes Sapeurs pompiers de Ligny. Avant de donner réponse, nous convenons de leur demander quel en sera l'usage.

Pour mémoire, nous avons déjà répondu favorablement à quatre demandes de subvention : le CFA : 100 € AIFCIFA : 100 € ADMR : 100 € ADIL89 : 50 €

3) Rénovation du local technique de l'école.

Le Conseil examine les précisions demandées par la Commission d'Appel d'Offre concernant la maçonnerie.

Les travaux se décomposent comme suit :

- démolition de la toiture,
- maçonnerie et ravalement,
- charpente et toiture.

Nous privilégions la proposition de la SAS Chameroy techniquement mieux élaborée, qui prévoit la démolition du pignon, la mise en place de poteaux et le maintien des murs par un chaînage horizontal pour l'alignement sur le toit du préau de l'école.

4) Bulletin de juillet 2015.

Les membres du Conseil sont priés de fournir leurs propositions avant une réunion de mise en commun prévue le mercredi 17 juin pour la diffusion avant le 14 juillet.

5) Informations et questions diverses.

- Toit du Foyer : nous devrions agir sans tarder, mais l'état de nos remboursements d'emprunt nous obligera à attendre 2017. Un choix des priorités d'investissements futurs sera établi au quatrième trimestre.

- Visite annuelle des points d'eau. Réalisé par les pompiers : RAS.

- Lettre de la Préfecture nous informant du dépôt d'une autorisation d'exploitation d'une carrière dans le lieu-dit « les Gravières » de la part des sablières de Gurgy.

- Réunion annuelle avec les Gendarmes pour la présentation de l'évolution de la délinquance en 2014.

- Diagnostic des travaux d'accessibilité pour les bâtiments recevant du public : dossier à déposer impérativement avant le 27 septembre si nous voulons demander un échecement des travaux de mise aux normes obligatoires.

- l'école est conforme,

- pour la Mairie, l'étude succincte est réalisée.

- concernant l'église, un contact avec les autorités nous permettra de demander une dérogation pour impossibilité d'aménagement d'une entrée handicapé.

- Demande de subvention de la part du Comité des Fêtes. Le Conseil convient qu'il donnera sa réponse après en avoir débattu. Le Comité exprime sa désapprobation d'être trop sollicité pécuniairement ; il s'ensuit un débat entre son président et le Conseil. Une réunion est à organiser dans les semaines qui viennent.

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire

